

## **ALTRAN TECHNOLOGIES**

Attestation des commissaires aux comptes sur  
les informations communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations  
versées aux personnes les mieux rémunérées  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

# **ALTRAN TECHNOLOGIES**

Société Anonyme au capital de 128 510 552,50 €  
Siège social : 96, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine  
702 012 956 RCS Nanterre

Attestation du commissaire aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif  
au montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2018

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

ALTRAN TECHNOLOGIES  
Assemblée générale  
d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2018

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 7 238 392 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

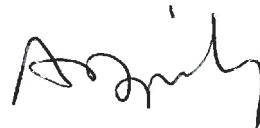
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense, le 12 avril 2019

Les commissaires aux comptes \_\_\_\_\_

DELOITTE & ASSOCIES



Ambroise DEPOUILLY  
\_\_\_\_\_

MAZARS

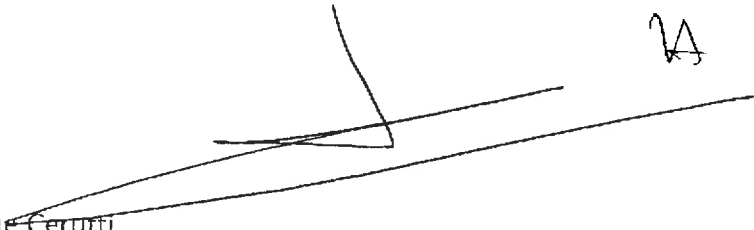


Jean-Luc BARLET  
\_\_\_\_\_

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES  
AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Je soussigné, Dominique Cerutti, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société Altran Technologies, immatriculée sous le numéro 702 012 956 R.C.S. Nanterre, domiciliée 96 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, atteste par la présente que le montant global des rémunérations brutes versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aux dix personnes les mieux rémunérées de la société Altran Technologies s'est élevé à la somme de 7 238 392 euros (sept millions deux cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-douze euros).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 janvier 2019, en trois exemplaires originaux.

  
Dominique Cerutti  
Président Directeur Général